

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**Procès Verbal du conseil municipal du**  
**Mardi 27 septembre 2022**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 23 septembre, s'est réuni le mardi 27 septembre 2022 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1<sup>er</sup> adjoint, PERNOT Daniel 2<sup>ème</sup> adjoint, BUISSON Daniel 3<sup>ème</sup> adjoint, BALLAND Pierre, CABOCHE Nadine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, MICAUD Eric, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : DEVAUX Antoine donne pouvoir à M. Patrick MARQUES

Désignation du secrétaire :

Mme Nadine CABOCHE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**ORDRE DU JOUR (cf convoc du 23/09/2022)**

Désignation du secrétaire¶

¶

1. → Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2022¶
2. → Point par M. Patrick MARQUES 1<sup>er</sup> adjoint, sur les dossiers animations /- pôle de proximité /- tourisme¶
  - → Bilan saison estivale¶
  - → Retour distribution cartes jeunes¶
  - → Compte rendu ateliers de Revitalisation des 22 et 23 septembre¶
3. → Point par M. Daniel PERNOT, 2<sup>ème</sup> Adjoint, sur les travaux en cours et prévus¶
  - → Travaux réalisés par les agents¶
  - → Aménagement terrain de foot et vestiaire ¶
  - → Point salle¶
4. → Travaux eau et assainissement¶
5. → Finances ¶
  - → Subvention pour informatique pour salle tiers-lieu¶
  - → Loyer studio intercommunal¶
  - → Tarif affouage 2022/2023¶
  - → RODP ORANGE 2022¶
  - → Point financier¶
6. → Urbanisme<sup>o</sup> : ¶
  - → Point par M. Daniel BUISSON 3<sup>ème</sup> Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours¶
  - → Convention EPF (maison Secrétaire)¶
  - → Dossier Ethevenard¶
7. → Adhésion communes forestières¶
8. → JNE<sup>o</sup> : entretien des parcelles d'intérêt écologique¶
9. → Informations Communauté de Communes Terre d'Emeraude¶
10. → Questions diverses¶
  - ¶
  - ¶
  - Lecture des circulaires préfectorales¶
  - Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales¶
  - Lecture de divers courriers et mails reçus ¶

**1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2022**

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet est approuvé à l'unanimité des présents.

## **2. Point par M. Patrick MARQUES 1er adjoint**

### 2.1 – Bilan saison estivale :

Les marchés de produits frais du lundi matin et les marchés nocturnes du mardi se sont déroulés dans de très bonnes conditions météorologiques ; il faut que la municipalité soit vigilante au nombre d'exposants pour garder un attrait convenable. L'animation snack et buvette des associations s'est transformée en lieu convivial.

Quelques incivilités cet été, notamment aux abords du stade, terrain multisports, mairie et préau communal où nous avons supprimé l'éclairage pour limiter les tapages nocturnes prolongés.

En conclusion, cette saison 2022 a été excellente pour le commerce et le tourisme, même si la saison du canoë-kayak a été écourtée par la sécheresse et la nécessité de préserver la qualité de l'eau.

Les retours de la part des campings montrent une satisfaction grandissante pour la commune qui dispose de tous les services à portée de main, sans obligation de prendre sa voiture.

Recettes des droits de place desquelles il faut déduire les subventions animation et l'électricité :

- Marchés du lundi matin : 924 € pour 11 dates
- Marchés du mardi soir : 868 € pour 8 dates

### 2.2 Cartes jeunes

- 14 cartes vendues à 8 € (tout public) au 27 septembre 2022
- 33 cartes jeunes gratuites sur réservation (aux Pontois de moins de 18 ans), pour un budget de 231€

Tous les 2 ans, nous organisons le 1<sup>er</sup> samedi de septembre une animation au cours de laquelle nous distribuons la carte jeune aux jeunes Pontois préalablement inscrits en mairie.

Nous avons comme de coutume profité de ce moment pour interroger les jeunes sur leurs attentes.

Voici quelques exemples : terrain de cross vélo, balançoires, plantation d'arbres, d'autres jeux proches du multisports...

Autre constat : les enfants des hameaux (Poitte et Blesney) viennent peu vers le city-stade.

### 2.3 Compte rendu ateliers de revitalisation

Ateliers les 22 et 23 septembre

Jeudi 22 :

- Matin : comité de pilotage avec des élus des 3 communes, le Pays Lédonien et Terre d'Emeraude
- A 13h45 : atelier avec les acteurs du tourisme dont le directeur du CAUE, M. CHOPARD du CDT, la directrice de la SPL de Terre d'Emeraude, des commerçants et acteurs du tourisme local (gîte, camping, Grand- huit) – Thème : prolonger les saisons
- A 14h30 à Patornay : Atelier sur les chemins doux, traversée du pont en toute sécurité (passerelle pour les 3 communes ?).
- Début de soirée : rencontre avec des chefs d'entreprise et artisans qui ont évoqué leurs préoccupations et attentes. Cette rencontre sera à reconduire.

Vendredi 23 :

- Ateliers sur l'aménagement de chaque commune

Prochaine rencontre prévue le 8 décembre (éventuellement avancée le 7 décembre)

## **3. Point par M. Daniel PERNOT 2ème adjoint**

### 3.1 - Travaux par les agents

Essentiellement passage d'épaveuse et tonte.

Travaux dans le studio avec les conseillers,

### 3.2 – Aménagement terrain de foot et vestiaires

- Stade de foot : Juralacs veut refaire jouer l'équipe C. Ainsi, il est nécessaire de contrôler les cages, de mettre à niveau et engazonner le terrain devant la cage de foot (gazon en rouleaux). Juralacs a repeint les vestiaires.
- Terrain multisports : demande de créneaux de la part du district du Jura de foot pour de l'animation tous âges le multisports : le conseil est favorable, une réponse positive sera donnée.

### 3.3 – Point salle

Après relances suite à des retards pour difficultés personnelles et la nécessité de reprendre l'économie du projet, le Calendrier proposé par l'architecte :

- Edition des notices accessibilité et sécurité conjointement avec le bureau de contrôle le 27/09
- Correctifs plans et finalisation du dossier en retour
- Consultation des entreprises : semaine 44

Equipement tiers-lieu : voir paragraphe 5.1

### 3.4 Autres travaux :

Des devis ont été demandés pour les passages bateaux mais aucune réponse des entreprises à ce jour.  
Place : demande à un tailleur de pierre de proposer une structure à installer au-dessus de la fontaine.

## **4. Travaux eau et assainissement**

**Hameau de Poitte** : une réunion préparatoire au chantier a eu lieu le 16 septembre :

- Les travaux débuteront officiellement mi-décembre par un relevé de terrain,
- Une réunion publique se tiendra le 1<sup>er</sup> décembre à 18h30, salle Marguerite Delair

**Travaux grande rue** (nécessité de renouvellement de réseau sur partie privée suite à de nombreuses fuites et à Rières-Mesnois -changement de compteurs plombs): estimation des travaux 10 k€, des devis ont été demandés, pas de réponse des entreprises.

Le conseil autorise Mme le maire ou à défaut le 2<sup>ème</sup> adjoint à signer avec le mieux disant.

## **5. Finances**

### **5.1 – Subvention pour informatique pour salle tiers-lieu**

Equipement informatique pour Tiers-lieu : 5 devis ont été demandés (Rex Rotary, RVS Informatique, Xéfi, Bootic'info et Distrimatic)

Après examen de ces derniers, le devis retenu à l'unanimité des présents est celui de Bootic'Info tant au niveau du prix que des délais de livraison et installation, pour un montant total de 10 602 € TTC. Une subvention de 2 993,75 € nous a été accordée au titre du Plan de Relance « transformation numérique des collectivités »

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint de signer tout document se référant à cette affaire.

#### **Une délibération sera prise**

L'avance de 30 % de subvention sera demandée dans les plus brefs délais.

Dans un premier temps, la salle de télétravail sera installée dans la salle du conseil après un aménagement modulaire léger.

### **5.2 - Loyer studio intercommunal**

Loyer mensuel de 230 € sans compter les charges

Caution : 1 mois de loyer

1 titre par an pour la redevance des ordures ménagères

Les contrats électricité et eau seront souscrits par le locataire

Le studio sera loué à compter du 01/10/2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, charge Mme le Maire ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint, de signer tout document se référant à cette affaire

#### **Une délibération sera prise**

### **5.3 - Tarif affouage 2022/2023**

Seulement 3 affouagistes inscrits, une seule partie de parcelle sera attribuée pour une valeur de 100€.

Le prix est fixé à 50 € par lot.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, charge Mme le Maire ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint, de signer tout document se référant à cette affaire

#### **Une délibération sera prise**

#### 5.4 - RODP Orange 2022

Comme chaque année il convient de prendre une délibération pour l'encaissement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par Orange et qui s'élève cette année à 600,97 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, charge Mme le Maire ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint, de signer tout document se référant à cette affaire

**Une délibération sera prise**

#### 5.5 - Point financier

Présentation du budget / réalisé au 27/09/2022 :

- Budget général M14

**Au niveau du fonctionnement**, le plan de charge est conforme au prévisionnel avec un peu plus de recettes (FPIC), reste à attendre les conséquences de la hausse de l'énergie dont nous ne verrons les répercussions qu'en fin d'année (chauffage des bâtiments et notamment du groupe scolaire).

**Pour le financement des investissements** : en 2021, nous dégageons une CAF (Capacité d'Auto-Financement) brute de 131 k€, et une CAF nette de 84 k€ une fois les annuité déduites (47 k€ en 2022, 40 k€ en 2023), avec un encours de dettes de 187 k€ et un fonds de roulement de 528k€ (trésorerie). Il faudrait maintenir un ratio Annuité / CAF brute aux alentours de 50%, soit une nouvelle annuité possible de 27 k€ en 2023.

Concernant la salle avec des travaux estimés à 750 k€ HT au départ et portés à 950 k€ HT (tenant compte de la hausse des matériaux et d'une moindre ambition), les subventions sont estimées à 380k€ (100 k€ déjà obtenus du Massif) il resterait un solde à financer de 570 k€, via l'utilisation de 250 k€ de trésorerie et un emprunt de 320 k€ sur 20 ou 25ans. Un court terme ou une ligne de trésorerie serait réalisé dans l'attente des versements de TVA et de subvention pour un montant de 570 k€.

Concernant l'eau pluviale et les travaux de voirie sur Poitte il faudrait réaliser un emprunt de 150 k€ et un court terme attente TVA.

- Budget eau M49 :

Ce budget se doit d'être équilibré, « l'eau paie l'eau », en conséquence les excédents ne se montent qu'à 5 000 €, après paiement de l'annuité de 12 k€ et avec un encours de prêts de 84 k€. Les travaux de Poitte sont estimés après ouverture des plis à 241 k€ HT avec une subvention de 70 % de l'Agence de l'eau. Des travaux doivent également être réalisés sur le réseau dans la Grande Rue et Rières Mesnois (par convention rattachée sur notre réseau). Il est donc proposé de réaliser un emprunt de 85k€ et un court terme ou une ligne de trésorerie de 217 k€ dans l'attente du versement des subventions et de la TVA.

Toutefois la nouvelle annuité ne pourra pas être remboursée sans une augmentation des tarifs d'eau m<sup>3</sup> et / ou abonnement (première simulation 5 € par abonnement et 0,10€ /m<sup>3</sup> soit une recette de 5 750 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, charge Mme le Maire ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint, de solliciter les banques et autres établissements financiers pour une demande de prêt, et de signer tout document se référant à cette affaire

Concernant le prix de l'eau : ce point sera vu lors du prochain conseil municipal.

## 6. Urbanisme

### 6.1 – Point urbanisme depuis le 21/07/2022

- 11 déclarations de travaux déposées portant sur des piscines, travaux isolation (réfection toitures, rénovation porte et fenêtre, volets, isolation extérieure), clôtures, :  
4 acceptées, 7 en cours d'instruction (dont 4 avec demande de pièces complémentaires)
- 3 DIA validées

### 6.2 – Convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier)

Suite à la convention de portage dite Convention opérationnelle réalisée avec l'EPF pour l'acquisition du bâtiment au 52 Grande Rue, la commune peut également signer dès à présent une convention de mise à disposition de ce bâtiment par l'EPF afin de lui permettre d'engager les travaux de réhabilitation, location, etc.

Le conseil à l'unanimité approuve cette convention et autorise Mme le maire ou à défaut M. le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tout document s'y rapportant.

**Une délibération sera prise**

### 6.3 – Dossier lotissement Ethevenard

Ce dossier concerne la rue Pierre Morel. La voie n'a jamais été rétrocédée à la commune, bien que l'acquisition ait déjà été approuvée par le conseil municipal du 23 novembre 2001

Ainsi, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents, d'acquérir la parcelle cadastrée section A numéro 798 de 3037 m<sup>2</sup> au lieudit « Prés de la Frérie » ; appartenant à la succession de Monsieur Paul ETHEVENARD ; moyennant le prix global de UN euro symbolique, et charge Mme le Maire ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint, de signer tout document se référant à cette affaire.

**Une délibération sera prise**

#### **7. Adhésion communes forestières**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'adhésion de la commune de Pont de Poitte aux communes forestières du Jura pour une cotisation annuelle d'un montant de 70 €, et charge Mme le Maire ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint, de signer tout document se référant à cette affaire.

**Une délibération sera prise**

#### **8. Jura Nature Environnement (JNE) : entretien des parcelles d'intérêt écologique**

JNE travaille en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN FC) et Terre d'Emeraude Communauté pour accompagner communes et agriculteurs qui sont propriétaires ou exploitants de pelouses sèches, dans le cadre du Programme régional en faveur des Pelouses sèches.

La commune de Pont-de-Poitte a été sollicitée concernant les parcelles de pelouses marneuses ZB 0029 et 0054 et OA 1344. Des enjeux écologiques sont identifiés sur ces sites (flore et faune des pelouses marneuses + mare pavée) qui menacent de se refermer sur le long terme faute d'entretien. Un broyage mécanique seul ne convient généralement pas au bon maintien de la fonctionnalité de ces milieux, tandis qu'un pâturage en été / automne serait favorable.

JNE proposait la mise en place d'un pâturage temporaire (clôture mobile, tonne à eau) avec convention. Eric André, serait sollicité de façon à délester temporairement le site du Monthiou identifié en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I favorisant ainsi des périodes de repos et de reconstitution pour la végétation, Eric MICAUD également et le cas échéant des éleveurs de chèvres. Au préalable et à la suite d'une visite sur place les agents communaux procéderont à la coupe sélective de prunellier, de la ceinture de saule autour de la mare et à l'accès de la parcelle ZB 54.

Le conseil émet un avis favorable à ce partenariat.

#### **9. Informations Communauté de Communes Terre d'Emeraude**

- **Panneaux lumineux** : la communauté de communes souhaite redonner la gestion des panneaux lumineux à chaque commune. Lors d'une réunion avec la vice-présidente en charge de la communication et les agents en charge du tourisme et de la communication, les maires des communes de Pont de Poitte, Doucier, et Bonlieu ont réaffirmé la nécessité et l'intérêt de maintenir une communication territoriale sur les animations ayant lieu dans nos communes via ces panneaux, et qu'ils ne souhaitaient pas en avoir une gestion individualisée. Par contre leur extinction la nuit est à prévoir.
- **Conseil communautaire du 8 septembre 2022** : Modification des statuts de la régie de Vouglans, Augmentation de la taxe foncière, Approbation du rapport de la CLECT, Modalités d'attribution d'un fonds de concours à l'investissement pour les communes, Commercialisation chalets Uxelles, Parcelles en ZAE, Création du comité de suivi du Contrat d'Objectifs Territorial, Actualisation Natura 2000 en Petite montagne. Le compte rendu du conseil communautaire est mis en ligne sur le site de la Commune.
- **PLUi** : Le PLUi du secteur Pays des Lacs devrait être arrêté au Conseil communautaire du 14 décembre, il sera ensuite soumis aux Personnalités Publiques Associées pendant 3 mois. L'enquête publique aura donc lieu au printemps 2023, pour une approbation et mise en vigueur au 2<sup>ème</sup> semestre 2023. Les documents sont en ligne sur les sites de Terre d'Emeraude Communauté et de Pont de Poitte, et disponibles en commune.

## **10. Questions Diverses**

- Demande adresses mails des conseillers par Mme VERMEILLET, sénatrice : les élus acceptent
- Courrier de Pelletier Yann se plaignant du manque d'entretien du chemin du pompage : le chemin est en état - à reprendre cependant vers le virage quand les agents entretiendront les chemins, pas de branche sauf un rejet long qui a donc été coupé depuis. L'entretien des haies ne peut se faire qu'après le 31 aout sauf en cas de danger.
- Rencontre avec Manon Pelletier pour un projet crèche dans le prolongement du local des kinés à la zone.
- Bâtiment Meynier : à suivre en fonction du prix pour vendre le local technique aux kinés, sous réserve d'une opération blanche.
- Projets de travaux dans l'église (accessibilité, mise en valeur ancien mécanisme d'horloge) financés par l'association des Amis du Cinéma

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.*

*Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.*